

Havre, le 15 Novembre 1820.

Reçu le 16 d.

Messieurs M. Foache & fils

Empressés de reconnaître les procédés généreux et délicats des diverses personnes avec lesquelles nous étions en relation d'affaires lors des malheureux événemens qui ont froissé le commerce de France, et nous en particulier, vers la fin de 1818 et au commencement de 1819, nous avons dû chercher les moyens les plus propres à nous mettre à même de travailler d'une manière avantageuse et sûre.

Ayant reçu de la part d'amis en état de nous aider les encouragemens nécessaires pour atteindre notre but, nous nous sommes décidés à dissoudre la Société que nous avons formée en cette ville sous la raison EYRIÈS FRÈRES, et à en former une nouvelle sous celle EYRIÈS FRÈRES et Comp.<sup>ie</sup>, dont vous avez la circulaire en l'autre part.

En conséquence, à dater de ce jour 15 novembre, nous cessons toute affaire sous notre ancienne raison EYRIÈS FRÈRES, et nous ne ferons usage de cette signature que pour la liquidation qui sera suivie conjointement par nos sieurs A. et P. EYRIÈS.

Nous réclavons pour notre nouvelle Société la confiance que vous avez bien voulu nous accorder.

Nous avons l'honneur de vous saluer,



Eyriès frères